



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 115794

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui communiquer les montants affectés au fonds européen d'ajustement à la mondialisation et la date à laquelle ce dispositif deviendra opérationnel.

Texte de la réponse

Le règlement n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) n° L. 406 du 30 décembre 2006. Ce règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Conformément à l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, ce fonds est doté d'une enveloppe annuelle maximale de 500 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115794

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 441

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2619